



Comment faire respecter la loi dans les bars ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 5 janvier 2008

Comment agir face à un bar qui laisse les gens fumer à l'intérieur de son établissement, comme le bar 203 à Lyon, ville où je réside ? Quelle démarche effectuer ? Faut-il appeler la police ? Faire intervenir un huissier et faire un constat ? Porter plainte contre le tenancier ?

Réponse :

Il s'agit de la mission spécifique des agents de police judiciaire. S'ils refusent de rétablir l'ordre public vous devez alors déposer une plainte devant le [procureur de la République](#). Et n'ayez aucun état d'âme car, ce faisant, vous ferez acte de civisme. Vous avez, en effet, le devoir de porter à la connaissance des agents chargés du contrôle toute les infractions à la loi qui vous empêchent, vous et vos proches, de mener une vie sociale normale sans mettre votre santé en péril.